

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON
ARTISTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE D'ORMESSON-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre du festival de la photo de la ville d'Ormesson-sur-Marne, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite présenter le travail d'un auteur d'œuvres réalisées par sérigraphie et proposer un atelier d'initiation à cette discipline aux usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de douze services est créée dans le cadre d'une présentation d'œuvres et d'un « atelier sérigraphie » à la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne du 7 au 21 novembre 2019.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 840 € nets (huit cent quarante euros).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/11/19
Accusé réception le	06/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/724
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc113425-AU-1-1

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/11/19
Accusé réception le	06/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/724
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc113425-AU-1-1